

II.9.3/Réduction du risque :

La réduction du risque (ou maîtrise du risque) désigne l'ensemble des actions ou dispositions entreprises en vue de diminuer la probabilité ou la gravité des dommages associés à un risque

Particulier. De telles mesures doivent être envisagées dès lors que le risque considéré est jugé inacceptable. De manière très générale, les mesures de maîtrise du risque concernent :

- la prévention, c'est-à-dire réduire la probabilité d'occurrence de la situation de danger à l'origine du dommage.
- la protection, visant à limiter la gravité du dommage considéré. Les mesures de réduction du risque doivent être envisagées et mises en œuvre tant que le risque est jugé inacceptable[3].

III.9/La prévention des risques :

La prévention des risques est définie comme étant : «l'ensemble des moyennes mis en place pour supprimer ou du moins atténuer les risques et ainsi réduire, dans de large proportions, la probabilité de Survenance d'un accident » Il prend en compte la démarche générale de prévention qui consiste à planifier des actions avant la survenue de l'événement et regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable, puisque, à la différence de la réparation post crise. La prévention tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société. Le concept de prévention des risques est le plus souvent utilisé, notamment dans le cadre réglementaire et législatif des risques majeurs. La démarche générale de prévention des risques portent sur les différentes composantes suivantes :

III.9.1/La connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque :

Depuis des années, des outils de recueil des données collectées sur les phénomènes sont mis au point et utilisés, notamment par des établissements publics spécialisés (Météo par exemple). Les connaissances ainsi collectées se concrétisent à travers des bases de données (sismicité, climatologie), des atlas (cartes des zones inondables, etc.). Qui permettent d'identifier les enjeux et d'en déterminer la vulnérabilité face aux aléas.

III.9.2/La surveillance :

L'objectif de la surveillance est d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter les populations à temps. Elle nécessite pour cela l'utilisation de dispositifs d'analyses et de mesures intégrés dans un système d'alerte des populations. La surveillance permet d'alerter les populations d'un danger, par des moyens de diffusion efficaces.

III.9.3/L'atténuation du risque :

L'atténuation du risque suppose notamment la formation des divers intervenants (architectes, ingénieurs, etc.) dont l'objectif est d'atténuer les dommages, en réduisant soit l'intensité de certains aléas, soit la vulnérabilité des enjeux.

III.9.4/La prise en compte des risques dans l'aménagement :

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. A cet égard, quelque pays du monde ont adoptés de nouveaux dispositifs appelés plan de Prévention des Risques (PPR).

III.9.5/Le retour d'expérience :

Des rapports de retour d'expérience sur les catastrophes naturelles sont également établis par des experts. Ces missions sont menées au niveau national, lorsqu'il s'agit d'événements majeurs. L'objectif est de permettre aux services et opérateurs institutionnels, à mieux comprendre la nature de l'événement et ses conséquences. Ainsi chaque événement majeur fait l'objet d'une collecte d'informations.

III.9.6/L'information préventive :

La prévention va de pair avec l'information préventive des populations qui vise à renseigner le citoyen sur les risques naturels ou technologiques, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prévues pour s'en protéger ou en réduire les effets. Dans la démarche de prévention, sont prises en compte les actions de prévention et de protection, ces deux notions sont à relier, seulement l'événement qui permettra de distinguer ces deux notions. Pour une gestion efficace des risques, les collectivités doivent agir à chaque étape d'évènement à travers le triple processus du cycle de l'évènement :

- Activités pré-évènement : La prévention ;
- Activités de prise en charge pendant l'évènement : la gestion de la crise .
- Activités post-évènement : c'est le retour à la normale. Reprise des activités et correction des erreurs passées.

C'est a travers ce cycle d'activités que seront testées et évaluées les dispositifs de prise en charge des risques en relation avec le développement de l'urbanisation telle qu'elle s'est pratiquée, telle qu'elle est appelée a se développer et telle qu'elle devrait se développer pour réduire le plus possible la vulnérabilité des hommes et des biens.

IV/Conclusion :

Tout au long des siècles, le risque a éveillé l'intérêt des hommes et des sociétés. Il y a eu des transitions dans l'appréhension, la définition et la compréhension du risque (naturel puis industriel). Il y a ainsi eu des évolutions de la représentation du risque selon les sociétés, les cultures et les besoins des hommes. Constat que nous pouvons encore faire de nos jours avec la multiplication de l'emploi du terme risque. Une analyse des risques de plus en plus axée sur ses composants, qui a commencé avec l'aléa puis avec la vulnérabilité (en complémentarité de l'aléa). Le risque est donc caractérisé par l'aléa, les enjeux et leur vulnérabilité mais aussi

depuis quelques années par la résilience et les territoires du risque. Ces derniers sont de plusieurs ordres, ils seront en premier déterminés par l'aléa (zones de dangers) puis par les acteurs du risque. Il existe ainsi plusieurs territoires du risque, qui peuvent se superposer, pour une même source du risque d'où le rôle croissant de la cartographie. Elle permet en un sens une convergence des différentes représentations des risques industriels, ne serait-ce que d'un point de vue spatial, et ce pour tous les acteurs (dont la population) au-delà des différentes définitions et utilisations du terme risque industriel. est un traitement inégal des risques selon le seuil ("seuil haut" ou "seuil bas") de ceux-ci. Tous n'ont pas matérialisé pour autant leurs risques sur une carte qui puisse être consultée par le public. Avant d'aborder ce problème. Les accidents récents ont montré que la proximité d'habitations est un facteur essentiel d'aggravation du risque industriel et ils ont fait l'objet à la naissance d'une nouvelle politique de prévention adoptée par les grands pays industriels, il s'agit de mesures réglementaires obligatoires et incitatives dites directives Seveso abordées de façon détaillée dans ces chapitres qui a pris aussi le cas de la France comme modèle d'application. Ces mesures préventives peuvent être considérées comme une base méthodologique de prévention pour d'autre pays industrialisés.